

COMMUNE DE BAELEN - Arrondissement de Verviers - Province de Liège

Article L1122-17 du Code wallon de la Démocratie locale et de la Décentralisation :

Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la 3ème fois à l'ordre du jour.

M. _____, Conseiller communal, est invité à se trouver à la séance du Conseil communal, qui se tiendra à la maison communale de Baelen, le lundi 12 juin 2017, à 20H15.

ORDRE DU JOUR

SEANCE PUBLIQUE

1. Communications diverses.
2. Assemblées générales des intercommunales auxquelles la Commune est affiliée - Ordres du jour - Approbation.
3. Redevance pour les missions spécifiques de l'AIDE dans le cadre de l'instruction d'une procédure de permis d'urbanisme ou d'urbanisation - Arrêt.
4. Eglise protestante d'Eupen/Neu-Moresnet - Compte de l'exercice 2016 - Avis.
5. Terre asbl - Renouvellement de la convention pour la collecte des déchets textiles ménagers - Décision.
6. Procès-verbal de la séance du 8 mai 2017 - Approbation.

HUIS CLOS

7. Désignation du personnel enseignant temporaire par le Collège communal - Prise d'acte.
8. Ecole communale de Membach - Ouverture d'un demi-emploi au 03.05.2017 - Désignation en qualité d'institutrice maternelle temporaire par le Collège communal - Prise d'acte.
9. Procès-verbal de la séance du 8 mai 2017 - Approbation.

Baelen, le 1^{er} juin 2017.

Par le Collège,

La Directrice générale,


C. PLOUMHANS



L'Echevin remplaçant le
Bourgmestre absent,


A. PIRNAY